

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG-HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTÉ N° 43-2022

Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu la demande de Monsieur Victor VACHON, gérant de l'auberge du Levant à Saint Maurice d'Ibie,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 3334-2 et / ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et / ou L 2542-2 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande,

Arrête :

Article 1

Monsieur Victor VACHON, auberge du Levant, est autorisé à utiliser le domaine public tous les dimanches afin d'installer une rôtissoire verticale sur le trottoir, au niveau de l'entrée de l'auberge du Levant, dans le plus strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Article 2

La présente autorisation est accordée à titre précaire et peut être révoquée à tout moment. Elle est personnelle et incessible.

Article 3

Le permissionnaire devra laisser un passage permettant un cheminement pour les piétons.
Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4

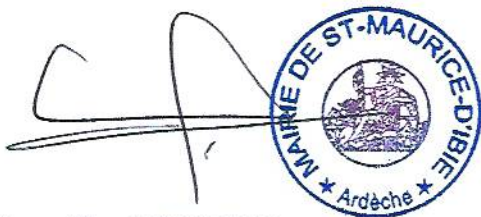
La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE-DE-BERG
- Monsieur Victor VACHON, gérant de l'auberge « Le Levant »

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 3 septembre 2022, publié et transmis en Sous-Préfecture ce même jour.

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem of a landscape with a tree and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE' and 'Ardèche' at the bottom.

Pierre-Henri CHANAL, Maire